

FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

N° licence :

ETAT CIVIL

Nom : Prénom :
Date de Naissance :
Lieu de naissance :
Adresse :
Code postale : Ville :
Tél :
Mail :

INSCRIPTION AU CLUB

1- Licence obligatoire FFS : Année Praticant primo licencié 45 €
 Année Praticant & Compétition renouvellement 35 €

2- Cotisation au club (obligatoire) : 25 €

3- Formules : Année enfant 400 euros
 Année adulte 450 euros
 Trimestre adulte uniquement 250 euros

Règlement Total (1+2+3) = €

Paiement : Espèces (mettre dans une enveloppe avec nom enfant/adulte)
 chèques (noter date d'encaissement au dos et nom enfant/adulte)

Tous chèques à l'ordre « POYO SURF CLUB »

Numéros chèques :

.....

Date d'inscription au club :

Créneau Horaire souhaité :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Parents :

Nom :Prénom :Tel domicile :Tel
travail :Portable :

Personne à contacter en cas d'absence des parents :

Nom :Prénom :Tel domicile :Tel
travail :Portable :

Coordonnées du médecin traitant :

Nom :Téléphone :

VOTRE ENFANT SAIT-IL NAGER ?

OUI

NON

REGLEMENT

Art 1 - Annulation des cours.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte ..), les cours qui ne pourront pas être effectués seront en accord avec les responsables du centre: Remplacés par des activités de substitution, reportés à une date ultérieure ou remboursés (si annulation d'une semaine de stage). Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés.

Cas particulier : les quatre week-end de manifestations –Timoun Tour, Fête du Club et Initiatives océanes- requiert la participation de tous et sont comptés dans les heures de cours.

Art 2 - Responsabilité de la structure.

Les élèves seront pris en charge par la structure et donc sous la responsabilité des moniteurs à l'appel de leur nom. Ils restent sous la responsabilité du moniteur jusqu'au moment du rangement du matériel dans le local. La responsabilité civile de la structure concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents ou responsables des élèves devront s'assurer avant de confier les élèves dans la structure que la prestation prévue a bien lieu.

Art 3 - Assurance.

Toutes les personnes inscrites dans la structure se verront systématiquement délivrer une licence fédérale incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat mit à disposition des parents ou tuteurs légaux. La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement.

Art 4 - Engagement de la structure.

Dans le cadre de la formule choisie, le Poyo Surf Club s'engage à respecter la charte de qualité du label Ecole Française de Surf en terme de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité. Le matériel nécessaire (lycras, planches) sera fourni aux élèves pendant les heures de cours.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M, Mme.....

Autorise mon enfant (Nom,Prénom).....

A suivre des cours d'enseignement SURF organisé par le Poyo Surf Club.

A être pris en photo et publié sur des sites de surf.

OUI

NON

Fait à.....Le.....

Signature